RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 638 464 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément AMF GP 01 - 041
Siège social : [redacted]
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un juillet à 17 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société et par voie de videoconférence, sur convocation de M. Christophe Eglizeau, Président du Conseil de Surveillance.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

.....

2. Point sur la composition du Conseil de Surveillance

Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Bruno Goré, démissionnaire

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de M. Bruno Goré de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, avec effet à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance du 17 mars 2026.

Le Président de séance rappelle au Conseil de Surveillance qu'à la suite de cette démission, le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction après cette démission étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, M. Christophe Eglizeau informe les membres du Conseil de Surveillance qu'il leur est proposé la candidature de M. Thierry Lagnon, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Normandie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter M. Thierry Lagnon en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de M. Bruno Goré, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

M. Thierry Lagnon accepte ces fonctions de membre du Conseil de Surveillance et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

.....

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 29 juillet 2026

[redacted]

Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire